



L'indépendance qui nous rassemble

INFO CCE

15 MARS 2018

Offre CLP : Enfin !

Après avoir réussi à instaurer la renégociation individuelle encadrée des prêts immobiliers CLP en 2015, **FO LCL voit aujourd'hui ses revendications sur l'offre banque-assurance dédiée aux CLP exaucées.**

Beaucoup d'énergie, de lettres ouvertes, de réunions auront été nécessaires pour que le client CLP soit mieux considéré. **FO LCL** remercie les salariés qui ont répondu à l'IER et ceux qui ont été actifs sur le réseau collaboratif sur ce sujet. Ensemble, la direction nous a enfin entendus.

A compter du 3 avril 2018 :

- **Prêts immobiliers** : -30% sur la moyenne des 2 tranches les plus favorables (au lieu des 3)
- **Crédits Conso** : -30% sur les promos
- **Assurance-vie** : -30% sur les promos et -70% (au lieu de 45%) sur les offres permanentes
- **IARD** : -30% (au lieu de 20%) sauf auto -20% (au lieu de 10%).



Augmentation de capital de LCL

Le Directeur Général est venu apporter des précisions sur cette opération qui va quasiment faire doubler le capital social de Crédit Lyonnais SA. Même s'il ne s'agit que d'une régularisation technique demandée par la Banque Centrale Européenne, il est regrettable qu'elle n'ait pas été présentée préalablement à ceux que la direction aime appeler les partenaires sociaux.

Augmentation(s) de capital de CAsa réservée(s) aux salariés

Là, nous sommes informés bien en amont. C'est préférable si le groupe souhaite une bonne participation. Il devrait y avoir une telle opération tous les ans, la prochaine courant 2018, uniquement en formule classique.

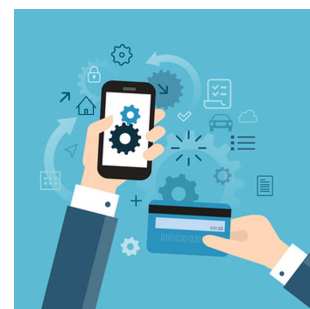
Cela va dans le sens de la future loi PACTE qui inciterait les entreprises à atteindre 10% d'actionariat salarié. A fin 2017, CAsa affichait un taux d'environ 4%.

Les détenteurs de contrat IARD devraient se voir appliquer **automatiquement** les nouveaux taux de réduction à la date anniversaire du contrat.

A compter du 1er juillet 2018 :

- **Assurance Décès Emprunteur** : -30%. C'était une demande récurrente de **FO LCL** réactualisée par la possibilité de renégocier son contrat annuellement depuis le 1er janvier. Saluons la réactivité de la direction qui devrait permettre de conserver la clientèle CLP. Attention, contrairement à l'IARD, **une demande de renégociation de contrat serait nécessaire** et ce, 2 mois avant la date anniversaire.

S'il reste encore à revoir quelques offres, comme les cartes bancaires, cette nouvelle tarification devrait privilégier la souscription de nombreux produits par les CLP. La détention de produits apporte une connaissance pratique de l'offre LCL et permet ainsi de donner un conseil optimum à nos clients.



PROJETS d'entreprise



Ambition Pro 2020

Si, sur le papier, le projet est, comme souvent, séduisant, **FO LCL** est plus que réservée sur les moyens alloués. Nous exprimons des doutes sur l'organisation, la charge et les conditions de travail, tant dans les maisons dédiées que dans les agences qui perdent leur(s) PRO.

En outre, bien que le nomadisme soit un des points clé de ce projet reconquérant, la direction ne développera pas le parc de véhicules existant. Elle paiera les IK.

FO LCL rappelle que l'usage d'un véhicule personnel à titre professionnel nécessite l'accord de l'employeur ... mais aussi celui du salarié pour utiliser son véhicule.

Seul le SNB s'est exprimé favorablement sans réserve. Il avait fait de même pour l'accueil partagé ... avant de crier au loup par la suite. Pas très PRO tout ça.

Simplification

Rappelons que pour la direction, « *simplifier* » veut dire « *supprimer* » environ 800 Emplois Temps Plein dans les fonctions support et POSC à fin 2018.

Le point de passage à mi-parcours (fin 2017) fait apparaître que, même sans mesures incitatives au départ, la direction est, au global, dans ses objectifs.

Comme la direction a modifié le périmètre de plusieurs pôles, il est très difficile pour vos élus de pouvoir suivre et contrôler les effectifs cibles d'origine.

La disparition ou l'automatisation des tâches n'est pas aussi rapide que le départ des salariés. **Ce qui a pour effet une augmentation de la charge de travail.**

Moralité : simple ne veut pas dire fluide. Basique dirait Orelsan.

Suppression d'une DdR en IDF : voyage en absurdie



Pour tenter de justifier cette réorganisation purement économique, la direction invoque le Grand Paris, les JO de 2024 et l'exposition universelle de 2025. Quel rapport avec la choucroute, nous direz-vous. Surtout que concernant l'expo universelle, le gouvernement a jeté l'éponge et le projet est tombé à l'eau.

Bref, la disparition d'une DdR contribuerait à « *gagner des parts de marché sur l'île de France et confirmer notre positionnement de leader en ville* ».

Si quelqu'un comprend pourquoi et comment, merci de nous contacter. Il gagnera une entrée pour l'Expo Paris 2025.

Si c'est si simple et basique, alors supprimons plus de DdR !

Et même si la direction aurait pu remplacer l'expo universelle par les « gay games » que Paris accueillera cet été, la choucroute reste alsacienne et n'a toujours rien à voir avec le sujet.

Face à l'absurdité des raisons invoquées, vos élus ont exprimé un avis sensé : défavorable.

Médecine du travail

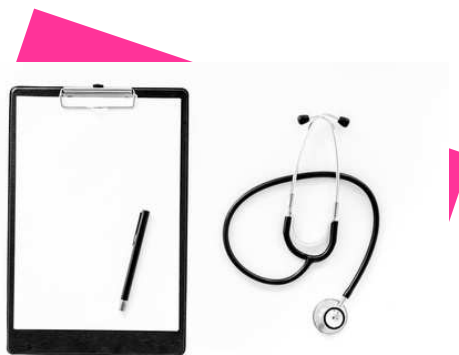
Comme son premier projet de réforme du service interne de santé au travail a été retoqué par l'inspection du travail, la direction a été contrainte de revoir sa copie.

Comme pour la grande majorité des CLP, les salariés parisiens seront suivis par une médecine du travail interprofessionnelle.

Comme seuls les salariés du Siège continueront de consulter le service interne à LCL, la direction se dit désolée d'être obligée de réduire le champ d'intervention de ce service interne.

Comme 2 médecins de ce service interne ont démissionné récemment, pour une question d'éthique semblerait-il, on peut alors se demander s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise chose pour les salariés.

Comme quoi l'indépendance est une valeur sûre !



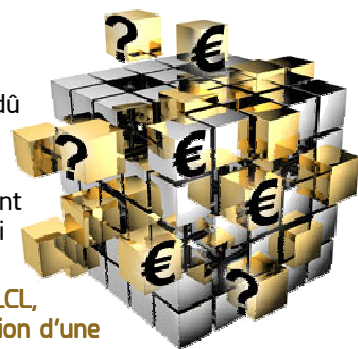
RVP 2017

Selon la direction, si la RVP est en hausse (sauf pour les conseillers Habitat), cela est principalement dû à la note Evaluation Managériale de la Performance (EMP) qui avait été portée à 50%.

Vos élus ont d'ailleurs été interpellés par une curieuse saisonnalité de la note EMP : il s'avère qu'au 1er trimestre, les notes EMP sont toujours les plus mauvaises tandis que celles du dernier trimestre sont souvent les meilleures. Pourtant la note EMP n'est-elle pas basée sur des critères objectifs ? Pourquoi alors une telle variation ?

Alors que cela fait plusieurs années qu'il est question de revoir la structure de la rémunération chez LCL, la direction a surpris vos élus en déclarant que LCL n'était pas (ou plus) dans un schéma d'intégration d'une partie du variable dans la rémunération fixe.

Big flop et au lit : Ah c'est dommage, elle (la direction) aurait dû y aller !



SOLIDAIRES

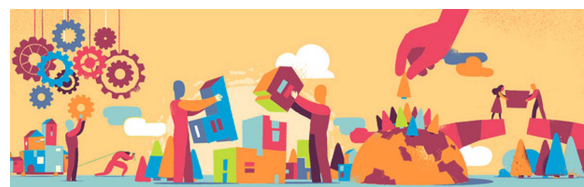
Soutien du CCE à nos collègues d'Antilles-Guyane



Après le passage dévastateur d'IRMA, vos élus avaient souhaité exprimer leur solidarité en apportant une aide financière d'urgence à nos collègues durement frappés.

Le CCE a soutenu 34 des 35 salariés de Saint Martin et Saint Barthélemy (1 ne s'est pas manifesté) pour un montant total de 53.500 €.

FO LCL souhaite que nos collègues retrouvent le plus rapidement possible une vie sereine.



Innovation solidaire

La fondation LCL permet aux associations portées par des CLP de bénéficier d'un soutien financier.

Un nouvel appel à projets est actuellement en cours et s'achève le 30 avril 2018. Pour en savoir plus, RDV sur l'intranet - Rubrique L'Entreprise - Fondation LCL.

Très bientôt, chacun d'entre nous pourra apporter son soutien. **Plus d'informations dans votre bulletin de salaire de mars 2018 : ouvrez-le vite !**

Délégation Nationale **FO LCL**

B.C. 500 - 04

39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75



Site Internet :
www.fo-lcl.fr



DELEGATION NATIONALE